



LILLE, LE MERCREDI 08 JUILLET 2026

AFFAIRE RIAUMONT : LES ÉCOLOGISTES HAUTS-DE-FRANCE ATTENDENT LA DÉCISION DE JUSTICE LE 7 OCTOBRE 2026

Ce mardi 07 juillet, Karima Delli, présidente du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi au Conseil régional des Hauts-de-France, comparaissait devant le tribunal le Tribunal correctionnel de Paris à la suite d'une citation directe pour refus d'insertion de droit de réponse concernant l'Affaire Riaumont. Karima Delli adresse ses remerciements aux plus de 150 personnalités, élu·es, parlementaires, responsables politiques, militant·es, responsables associatifs et citoyennes et citoyens qui leur ont apporté leur soutien, mais également l'association Mouv'Enfants.

Le tribunal rendra sa décision le 7 octobre 2026. Convaincue du bien-fondé de sa position et attachée à la liberté d'informer dans le respect de la loi, Karima Delli attend avec sérénité ce jugement.

L'Association Notre-Dame de Riaumont reprochait à Karima Delli de ne pas avoir publié, sur le site internet de la délégation écologiste un texte de réponse de l'établissement en réaction à la motion régionale de soutien aux victimes portée par Alexandre Cousin et Xavier Bertrand et adoptée le 20 novembre 2025, à la suite de plusieurs rencontres entre Alexandre Cousin et d'anciens pensionnaires de l'établissement. Ces échanges ont nourri l'intervention en assemblée d'Alexandre Cousin. C'est cette intervention qui est principalement visée par cette procédure baillon.

Notre Dame de Riaumont est une communauté religieuse traditionaliste implantée près de Liévin, au cœur de nombreux témoignages, de nombreuses enquêtes et procédures judiciaires initiées depuis plusieurs années. Plusieurs membres ou anciens membres de la communauté sont mis en examen ou renvoyés devant les juridictions pour des faits présumés de violences, de maltraitances et d'agressions sur mineurs. Par ailleurs, l'ancien prieur a été condamné en première instance en 2025 pour consultation d'images pédopornographiques. Cette affaire a mis en lumière les défaillances du contrôle des structures accueillant des enfants et relancé le débat sur la protection des mineurs et la lutte contre les violences institutionnelles.

Suite du communiqué sur la prochaine page



Si cette procédure ne porte a priori pas sur le fond de l'affaire Riaumont, elle concerne l'application des dispositions relatives au droit de réponse prévues par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Dans les faits, la non publication du droit de réponse est intimement liée à ce qui s'est produit et déroulé à Riaumont, et sur l'impossibilité à publier des propos diffamatoires, faux et de nature à décrédibiliser tout le travail effectué par les élus écologistes pour soutenir les victimes de Riaumont.

Dans l'attente de cette décision, Karima Delli réaffirme son engagement en faveur de la protection de l'enfance, de l'écoute des victimes et de la transparence des institutions.

L'ensemble de la délégation écologiste continuera à défendre les valeurs de protection des plus vulnérables, de transparence de l'action publique et de soutien aux victimes.

Les élu-es écologistes au Conseil régional des Hauts-de-France

DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE
GROUPE «POUR LE CLIMAT, POUR L'EMPLOI»
CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

MATTÉO FERRUX - CHARGÉ DE COMMUNICATION
TÉL : 03.74.27.56.34
MATTEO.FERRUX@HAUTSDEFRANCE.FR

